



COMPTE RENDU DE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 Octobre 2020

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, BAUD Stéphanie, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET David, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange, VALDENNAIRE Bernard

EXCUSES : CAVET Carole, GEROUDET Francis

SECRETARE DE SÉANCE : VALDENNAIRE Bernard

DATE DE CONVOCATION : 6 octobre 2020

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Sept 2020

David GEROUDET fait remarquer que les présents étaient au nombre de 9 et que l'orthographe du lieu du chalet d'alpage s'écrit en l'Aup et non Eau.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Pour donner suite au remplacement de l'UNIMOG, il convient de porter au budget principal le montant correspondant à l'échange de l'ancien par le nouvel UNIMOG 218 C pour une valeur de 174 000€ en recette et en dépense du budget d'investissement.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

3. DELEGATION DE SIGNATURE

Le remplacement de cet UNIMOG fait l'objet d'un marché public dont la date de clôture est le 14 Octobre 2020. Afin d'éviter une nouvelle convocation du conseil municipal avant le 14 Octobre, madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le marché à hauteur de 200 000€, sa délégation de signature actuelle étant limitée à 20 000€. La nouvelle délégation est accordée jusqu'au 31 Octobre 2020. Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

4. BONUS RELANCE DE LA REGION

À la suite de la décision de notre Président de Région de relancer l'économie, des subventions « Bonus Relance » sont accordées aux collectivités. Les commissions Urbanisme et Travaux réunies dans le cadre de leur compétence ont listé un certain nombre de projet d'investissement à court et moyen terme.

Ces projets ont été présenté à Sandra LARDY cheffe de projet de territoire à la CCHC puis devant notre conseillère régionale Astrid BAUD-ROCHE.

A l'issue de ces présentations, seul le projet d'agrandissement de notre café communal rentre dans le cadre du « Bonus Relance » et bénéficiera d'une subvention de 50% de son coût évalué à 35 262€ HT.

Bernard VALDENNAIRE, Stéphanie BAUD et Nadine BAUD font remarquer que la réflexion sur la liste de ces projets aurait dû être soumise à l'ensemble des commissions et que ces dernières auraient pu apporter d'autres projets pour notre village. D'une façon générale, ils demandent à notre Maire de mieux communiquer entre membres du conseil afin d'assurer une bonne transparence des sujets et d'éviter la démotivation de certains de ses conseillers.

Mme le Maire précise qu'il a fallu faire preuve de réactivité, les délais étant très courts, qu'il faut travailler sur les dossiers en amont, afin qu'ils soient prêts à être déposés quand les opportunités de demande de subvention se présentent.

Pour conclure, Madame le Maire propose de porter à l'ordre du jour du prochain conseil une discussion sur les projets proposés par l'ensemble de ses conseillers.

Madame le Maire demande donc l'autorisation de procéder à la demande de subvention de la région. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5. PROJET D'AGRANDISSEMENT DU RATELI

David GEROUDET présente les modalités d'agrandissement du RATELI, avec une ébauche 3D et un plan métré. L'objectif de cet agrandissement est d'améliorer la santé financière de l'établissement et organiser des soirées musicales en occupant la salle réservée à la bibliothèque qui n'attire que très peu de lecteurs. Une communication entre la salle existante du RATELI et la bibliothèque ainsi qu'une extension de la cuisine actuelle est proposée. L'actuel escalier du RATELI serait modifié et celui de la bibliothèque supprimé. L'extension de la salle ainsi créée serait de 41m² ce qui permettrait d'accueillir 27 tables supplémentaires. Le coût des travaux est estimé à 35 262€ HT financé à 50% par le « Bonus Relance ».

Le conseil municipal souhaite permettre au RATELI de maintenir une bonne santé financière, point central de notre village et lieu d'échanges indispensable.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

6. URBANISME :

P.C.	HR LUXIMMO :	Route du Plan	Demande de pièces complémentaires
P.C.	COSENTINO :	Route des Etovés	En cours d'instruction
P.C.	ADAMEC :	Route de la Mérive	En cours d'instruction
P.A.	Consorts TISSOT/BAUD/HINCELIN :	Route de la Fruitière	En cours d'instruction
D.P.	GESLIN Denis :	Route du Col	Accordé
D.P.	MANDELL Sami :	Route du Couard à Bâtard	En cours d'instruction

7. REGULATION DE LA VITESSE AU COL DE L'ENCRENAZ ET ROUTE DU PLAN

La réunion sur site avec le technicien de la DDT a eu lieu le Mardi 29 Septembre au Col de l'Encrenaz. L'idée serait de matérialiser un système réduisant la largeur de la chaussée et susceptible de faire ralentir les automobilistes. Ce pourrait être des poteaux en bois régulièrement espacés. Pour permettre ce ralentissement à 30 Km/h (au lieu de 80Km/h actuellement), il faudra créer une zone d'agglomération au Col. Il est prévu de faire des essais préventifs avec des obstacles amovibles au Col au Printemps prochain.

Concernant la régulation de la vitesse à 30Km/h sur la route du Plan, l'arrêté municipal a été déposé. La mairie est dans l'attente des panneaux 30 km/h. Notre Maire relance ce point.

8. COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A CERTAINES HEURES

Après le test d'extinction nocturne de l'éclairage public dans la Z.A.C., il est proposé d'étendre cette mesure sur toute la commune. Une communication par flyers aura lieu fin Novembre.

La décision est acceptée à l'unanimité.

9. COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la mairie propose aux villageois de se rassembler place de l'Eglise pour commémorer le 11 novembre.

10. JEUX EXTERIEURS POUR ENFANTS

Bernard VALDENAIRE et Stéphanie BAUD présentent les offres de 2 fournisseurs, QUALI Cité et WIKI Cat. Ces jeux seraient installés sur la dalle béton de 41 m² entre le terrain de pétanque et la mairie, suffisamment ombragée l'été et constitueraient un espace loisirs cohérent. Pour des questions d'encombrement, les seuls vrais choix se portent pour des structures intégrées. Les jeux sont à environ 1,15m du sol revêtu d'une surface amortissante de 40cm. L'offre retenue est celle de QUALI Cité Rhône-Alpes aux multiples références locales. Elle

inclut 1 toboggan, 1 mur et 1 filet d'escalade avec un décor montagne ainsi qu'un ressort « rose des vents » 4 places posé sur la pelouse en face du terrain de pétanque

Des barrières de protection devant le terrain de pétanque et pour éviter la chute des enfants vers le talus seront réalisées. Le coût global posé et installé est de 11 690€HT (14 028€ TTC). Une demande de subvention sera faite au département. Bernard VALDENNAIRE demande au fournisseur le poids total de l'ensemble ainsi que de vérifier si un enclos bien que souhaité est indispensable.

11. PANIER DES ANCIENS

Compte tenu de la période COVID-19, le repas des Anciens n'ayant pas pu avoir lieu, le Conseil Municipal a choisi de leur offrir des paniers garnis.

Les paniers seront distribués avant la fin du mois de Novembre par les conseillers.

Prochain conseil municipal : **le Lundi 9 Novembre à 19H00.**

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21H45.

A La Côte d'Arbroz,
Le 23 octobre 2020

Le Maire,
Sophie MUFFAT,